

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 DAC 5** Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association pour le développement, la promotion et le rayonnement du graphisme (17e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association pour la promotion, le développement et le rayonnement du graphisme et demande l'autorisation de signer la convention ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée à l'association pour le développement, la promotion et le rayonnement du graphisme, 44 rue de Prony - 75017 Paris, pour l'organisation de la Fête du graphisme en 2015. 180450 - 2015\_01680.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 50.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**

